

**Communiqué de presse  
du Conseil administratif**

A l'attention des médias

**5 février 2026**

## **Bâtiment MottattoM : la Ville fixe les prochaines étapes dans le cadre du PLQ Chandieu**

Depuis le 1er décembre 2004, la Ville de Genève met à disposition de la Fédération MottattoM – qui regroupe une quinzaine d'associations d'artistes et d'artisans – un bâtiment industriel dont elle est propriétaire. Ces locaux sont dédiés aux activités de travail artistique et artisanal, à la vie associative ainsi qu'aux répétitions de spectacles dans le domaine des arts de la scène. Déployés sur deux niveaux autour d'un vaste espace central en partie ouvert en double hauteur, ils représentent une surface totale d'environ 1'513 m<sup>2</sup>.

Situés dans le périmètre du plan localisé de quartier (PLQ) n° 29'731 « Chandieu », ces locaux font l'objet d'une convention de mise à disposition renouvelée le 4 juillet 2022. Celle-ci a d'abord été conclue jusqu'au 31 décembre 2022, puis reconduite d'année en année. Consciente de la fragilité de l'édifice associatif que constitue la Fédération MottattoM, la Ville de Genève s'est engagée à rechercher activement toutes les solutions permettant d'assurer la continuité de ses activités durant les travaux liés au PLQ. À plus long terme, une convention garantit à la Fédération la mise à disposition de surfaces équivalentes, rénovées ou nouvellement construites, dans le cadre du futur projet.

Le bâtiment actuellement occupé par la Fédération MottattoM se trouve toutefois dans un état de vétusté avancé. Malgré les nombreuses interventions ponctuelles réalisées par la Ville ces dernières années, il n'est désormais plus possible de garantir le maintien des locaux dans des conditions satisfaisantes. Par ailleurs, au regard du futur projet de PLQ prévoyant la démolition de certaines parties du bâtiment datant de 1928 et de 1961, des travaux d'assainissement plus conséquents ne peuvent être envisagés à ce stade.

Dans ce contexte, les conditions de sécurité incendie ont été réévaluées. La sécurité des usagères et usagers constituant une priorité, des adaptations de l'utilisation actuelle du bâtiment s'imposent. Ainsi, les activités situées au premier étage ne pourront plus se poursuivre : les locaux concernés devront être libérés au plus tard d'ici au 30 juin 2026. Une démarche conjointe avec la Fédération MottattoM sera engagée afin d'identifier des locaux transitoires et d'organiser le déménagement.

Les locaux du rez-de-chaussée pourront quant à eux être maintenus jusqu'au 30 juin 2029 au plus tard, dans la perspective de la réalisation du PLQ « Chandieu » et sous réserve d'une réévaluation semestrielle de la situation en matière de sécurité incendie.

La Ville de Genève réaffirme son attachement au soutien de la création artistique et artisanale et poursuivra le dialogue avec la Fédération MottattoM afin d'accompagner cette transition dans les meilleures conditions possibles.

## **Contacts :**

### **Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)**

Mme Marjorie de Chastonay, Conseillère administrative par l'intermédiaire de Caroline Monod, collaboratrice personnelle, [caroline.monod@geneve.ch](mailto:caroline.monod@geneve.ch), 022 418 20 32

### **Département de la culture et de la transition numérique (DCTN)**

Mme Joëlle Bertossa, Conseillère administrative par l'intermédiaire de Tim Fontolliet, collaborateur personnel, [tim.fontolliet@geneve.ch](mailto:tim.fontolliet@geneve.ch), 022 418 65 24